

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
10 janvier 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
10 janvier 2017, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

Sont absents:

Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

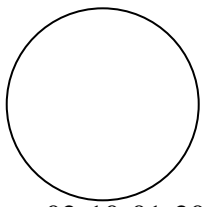
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 décembre
Lecture et adoption du procès-verbal du 20 décembre
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire et des conseillers
7. Achat d'un photocopieur
8. Maire suppléant
9. Appui pour la coalition américaine du bois d'oeuvre
10. Affaires diverses :
 - A) Annuler la résolution numéro 08-06-12-2016
 - B) Résolution pour une carte de guichet et dépôt de nuit
 - C) Résolution pour modification des règlements d'urbanisme
 - D) Patinoire
11. Période de questions
12. Levée de la séance

01-10-01-2017

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉE



02-10-01-2017

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre soit et est adopté avec la modification au point 10, de remplacer paroissiens par citoyens.

ADOPTÉE

03-10-01-2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre soit et est adopté.

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-10-01-2017

Il est proposé par monsieur François Doré, et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 52 618.50 \$

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé du courrier reçu ainsi que des réunions auxquelles il a assistée.

7. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

05-10-01-2017

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents:
De faire l'achat d'un photocopieur de marque CANON C3325 au montant de 124.22 / par mois plus taxes sur un achat financé de 60 mois.

ADOPTÉE.

8. MAIRE SUPPLÉANT

06-10-01-2017

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents:
De nommer monsieur François Doré maire suppléant pour la période allant jusqu'au 15 octobre 2017.

ADOPTÉE.

9. APPUI À LA COALITION AMÉRICAINE DU BOIS D'OEUVRE

07-10-01-2017

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents:
D'envoyer des lettres au ministre des ressources naturelles et au ministre du commerce international en appui à la Coalition américaine du bois d'œuvre.

ADOPTÉE.

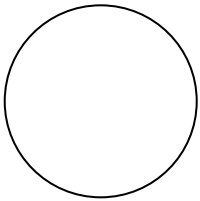
10. AFFAIRES DIVERSES:

A) ANNULER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08-06-12-2016

08-10-01-2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité des membres présents:
D'annuler la résolution numéro 08-06-12-2016 pour une demande de carte de guichet et dépôt de nuit à la caisse car il faut la modifier.

ADOPTÉE.



B) RÉSOLUTION POUR CARTE DE GUICHET ET DÉPÔT DE NUIT À LA CAISSE

09-10-01-2017

Il est proposé madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents:

De demander à la caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis une carte de guichet pour dépôt (folio: 270145) ainsi que d'avoir accès au dépôt de nuit à compter du mois de janvier 2017. La carte sera au nom de Line Fillion, directrice générale, étant donné que c'est la personne qui effectue les dépôts pour la municipalité de Padoue.
ADOPTÉE.

C) RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

10-10-01-2017

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1)* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande afin que soient autorisées les roulottes sur des terrains vacants d'un bâtiment d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se réunira afin de discuter des modifications;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire confier le mandat de modification au Service d'aménagement de la MRC de La Mitis considérant son coût avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut définir les modalités d'un mandat avant d'accorder celui-ci.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur François Doré et résolu unanimement que le Conseil municipal de Padoue accorde le mandat de modification à M. Paul Gingras de la MRC de La Mitis afin qu'il prépare les documents nécessaires afin d'effectuer les modifications demandées.

ADOPTÉE.

D) PATINOIRE

Les employés du déneigement pourront y travailler quand il n'y aura pas d'ouverture de chemin et on s'informe pour trouver d'autres gens.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun contribuable présent.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-10-01-2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 20:55 heures.

ADOPTÉE.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 12 janvier 2017.